

18

UNE SAISON
PHOTO
À TOULOUSE

ARLES 2018 > LES RENCONTRES
Le 4 JUILLET 2018 À 13H
THE EYES TALKS (au Mistral)
PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS 2019

APPEL À PROJETS POUR 2 JEUNES PHOTOGRAPHES

Résidence de création «Photographie & Sciences»
du 1er février au 31 mars 2019 à Toulouse

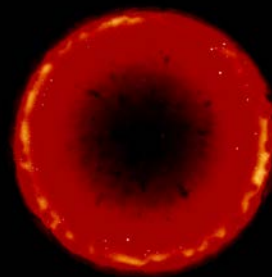
avec Raphaël Dallaporta
photographe de renom > Édition 2019

La RÉSIDENCE 1+2 est un programme photographique en lien avec les sciences, ancré à Toulouse, et à vocation européenne. Ce programme, inédit dans son concept, rassemble chaque année : trois photographes (1 photographe de renom + 2 jeunes photographes) et trois supports (une exposition, un coffret de trois livres, un documentaire).

A mi-chemin entre résidence et masterclass, les trois photographes produisent pendant deux mois, une création artistique respectueuse et inédite, en lien avec une des sciences de leur choix (sciences humaines, sciences sociales, sciences naturelles, sciences spatiales,...). Pendant les deux mois de résidence, les trois photographes vivent ensemble, partagent leurs savoirs et leurs questionnements. L'attention et la bienveillance portées aux autres sont des critères fondamentaux dans ce programme. Tout au long de la résidence, dans un souci de transdisciplinarité, les photographes nourrissent leurs recherches et leur production en rencontrant des scientifiques et des institutions présents à Toulouse. A l'automne suivant, la restitution de la résidence est visible durant une exposition de type muséal. Un week-end inaugural marque le lancement de l'exposition avec plusieurs temps forts.

La Résidence 1+2 associe la photographie et les sciences pour produire, valoriser et promouvoir une photographie d'auteur en liens étroits avec un patrimoine scientifique exceptionnel sur le territoire.

résidence
1+2
Photographie
& Sciences



Raphaël Dallaporta

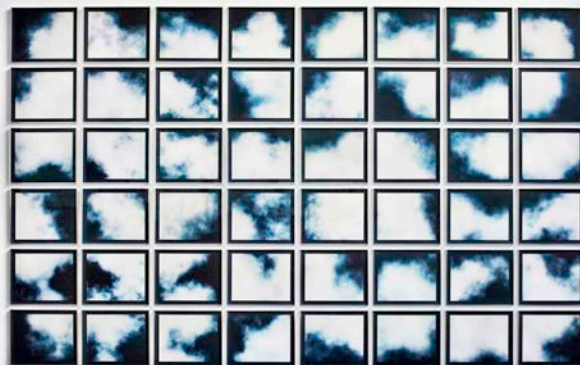
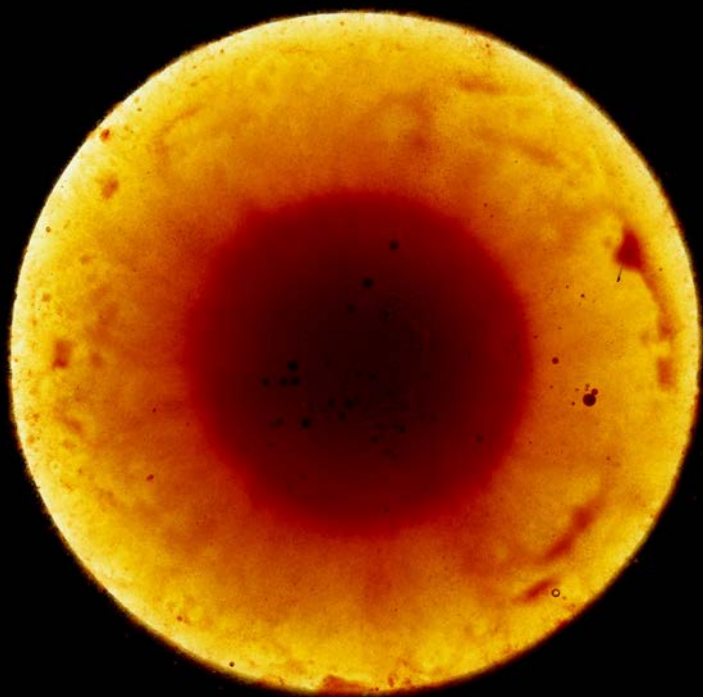
Photographe de renom pour la Résidence 1+2 > Édition 2019

La pratique photographique de Raphaël Dallaporta (né en 1980) s'organise autour de la question du progrès. Chacun de ses projets, finalisés par une publication monographique, relève d'un travail d'investigation qu'il mène en étroite collaboration avec des militaires (*Antipersonnel*), des juristes (*Esclavage domestique*), des médecins légistes (*Fragile*) ou des archéologues (*Ruins*). Sa démarche est toujours fondée sur une approche scientifique afin d'interroger d'abord l'empathie qu'engendrent des sujets de société, et de jouer avec les statuts souvent variés d'une photographie qu'il expérimente comme un langage. Toute son œuvre suit un mouvement qui extrait la photographie de sa condition documentaire pour convoquer une vision symbolique.

Raphaël Dallaporta est lauréat de l'ICP Infinity Award 2010 à New York et du Paul Huf Award 2011 du Foam à Amsterdam. Pensionnaire en 2014-2015 de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis, sa série *Antipersonnel* sélectionnée par Martin Parr est exposée aux Rencontres d'Arles en 2004. Son travail est présent dans les collections du Musée de l'Elysée (Lausanne), du Fond National d'Art Contemporain, de la Maison Européenne de la Photographie, du Musée Nicéphore Niépce, et de la New York Public Library. Son dernier ouvrage *Chauvet-Pont d'Arc, l'inappropriable* est publié aux éditions Xavier Barral. En 2014, Raphaël Dallaporta rejoint le programme de résidence de l'Observatoire de l'espace du CNES.

www.raphaeldallaporta.com

© Raphaël Dallaporta



LA RÉSIDENCE 1+2 TOULOUSE

“Photographie & Sciences”

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à projets a pour finalité la sélection de deux jeunes photographes pour l'édition 2019 de la Résidence 1+2 Toulouse “Photographie & Sciences” au côté du photographe Raphaël Dallaporta. Cet appel à projets est ouvert aux étudiant.e.s des écoles de photographie et des écoles d'art, universités, en France et en Europe, en fin de cycle ou diplômé.e.s de moins de 5 ans. Toutes les écritures photographiques contemporaines sont acceptées.

> PRISES EN CHARGE PAR LA RÉSIDENCE 1+2

- Un trajet AR (domicile-Toulouse).
- Un logement collectif pendant deux mois.
- La gratuité des transports collectifs (métro & bus) dans l'agglomération toulousaine.
- Une allocation de 750 euros bruts par mois en droits d'auteur + 15 euros pour chaque jour de présence effective à Toulouse.
- Une équipe technique autour de chaque lauréat.
- Les frais techniques de production et d'exposition, sur justificatif, limités à 2500 euros. Les oeuvres créées sont exposées. De 3 à 6 d'entre elles, rejoignent le fonds d'oeuvres de la Résidence 1+2. Les négatifs et/ou fichiers numériques originaux restent la propriété de l'auteur.
- Les photographies constituant le fonds d'oeuvres pourront être exposées ou reproduites uniquement pour la promotion et le service pédagogique de la Résidence 1+2.
- La publication d'un ouvrage, dans le cadre du coffret annuel de la résidence, aux Éditions Filigranes (<http://www.filigranes.com/livre/12-traversees/>).
- 30 ouvrages individuels sont remis à chaque lauréat.
- Toute intervention de type workshop, ateliers en milieu scolaire et/ou secondaire, donnent lieu à un contrat spécifique et une rémunération complémentaire.
- La Résidence 1+2 s'engage à n'utiliser les images fournies par les deux lauréats que dans un but de promotion du programme. Elle s'engage à contacter chaque lauréat pour obtenir son autorisation et convenir des conditions de droit d'auteur dans l'éventualité d'une utilisation des images qui dépasserait ce cadre.

> ENGAGEMENTS DU LAURÉAT

- Chaque lauréat s'engage à être présent de manière continue pendant les deux mois de résidence à Toulouse et à un certain nombre d'évènements organisés en 2019 à Toulouse, Paris et Arles.
- La participation à une table ronde lors du colloque annuel de la résidence (week-end inaugural).
- Le lauréat atteste et garantit que les oeuvres sont des créations originales au sens de la loi française sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'oeuvres protégées.
- Le photographe atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les oeuvres, ou les auteurs et ayants droits d'oeuvres reproduites sur celles du photographe, lui ont donné leur autorisation pour la reproduction et la représentation de leur image ou de leur oeuvre.
- Dans le but de promouvoir leur travail et la Résidence 1+2, le lauréat accorde à la Résidence 1+2 le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière pour les producteurs et les auteurs (télévision, internet, programmes, affiches, flyers,...). Cette autorisation vaut aussi pour la publication dans des journaux et magazines à l'occasion d'articles en écho à la Résidence 1+2.
- Chaque lauréat est attentif à la mention “Résidence 1+2 (2019) - Toulouse” pour toute publication ou évènement lié à la résidence.
- Le respect de l'ensemble des articles de la convention établie avec la Résidence 1+2.

Dossier de candidature

> SANS FRAIS DE DOSSIER

Date limite de réception des dossiers :

VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 À 19H

(France, heure locale)

Les futurs lauréats seront sélectionnés sur la pertinence du projet proposé sur l'aire métropolitaine de Toulouse, en lien avec la thématique "Photographie & Sciences".

La sélection des deux jeunes photographes de l'édition 2019 se fera en deux temps. Au côté de Philippe Guionie (directeur artistique de la Résidence 1+2), le jury de pré-sélection et le jury final seront composés de personnalités issues du milieu institutionnel, photographique, scientifique, de nos partenaires et de représentants de la presse spécialisée.

La décision du jury de sélection sera souveraine et sans appel.

- **JURY DE PRÉ-SÉLECTION** : samedi 15 septembre (8 dossiers seront retenus).

- **JURY FINAL** : dimanche 14 octobre (entretien oral de 45 minutes).

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

- Une biographie et un curriculum vitae actualisés,
- Un texte court présentant sa démarche artistique (2000 caractères maximum),
- Un dossier visuel de présentation des travaux antérieurs (1 à 2 séries cohérentes de 20 images maximum chacune), en un seul fichier de type PDF.
- Une note d'intention très détaillée sur un sujet au choix portant sur l'aire métropolitaine de Toulouse, en lien avec la thématique "Photographie & Sciences".
- Un texte rédigé répondant aux questions suivantes : 1/ Quelles visions avez-vous de ce programme ? 2/ Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à cette résidence et quelles sont vos motivations ? 3/ Qu'attendez-vous de la résidence ? 4/ Que pensez-vous apporter aux deux autres résidents ?
- La fiche d'inscription, ci-dessous - faisant office de pré-contrat, signée (à télécharger sur le site www.1plus2.fr).

L'envoi de ce dossier de candidature se fera par WeTransfer au format PDF (compatibles Mac/PC et sans qu'aucun téléchargement de logiciels ne soit nécessaire), à l'adresse suivante : contact@1plus2.fr - avant le vendredi 14 septembre 2018 à 19H.

FICHE D'INSCRIPTION (document à remplir et à signer)

Nom : Prénom :

E-mail : Téléphone :

Adresse : Code postal : /...../...../...../...../...../

Ville : Pays :

Nationalité : Âge :

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

En signant ce dossier de candidature, le candidat accepte les conditions générales de la Résidence 1+2, énoncées dans cet appel à projets (cf page précédente)

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINÉS PAR LE JURY DE PRÉ-SÉLECTION

ANNONCE DES LAURÉATS > ÉDITION 2019

LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Pour toutes informations :

contact@1plus2.fr

Tél : +33 (0)6 09 39 70 29

www.1plus2.fr

FACEBOOK : résidence 1+2

INSTAGRAM : residence1plus2

TWITTER : residence1plus2



Photographie & Sciences